



SEANCE DU 6 AVRIL 2021

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2021

Mise à jour de l'ordre du jour : 26 mars 2021

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 174

Nombre de votants : 185

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt et un, le mardi 6 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert (jusqu'à 19h55), COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (jusqu'à 21h36), FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe (jusqu'à 22h01), GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie (jusqu'à 22h01), HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves (jusqu'à 19h45), HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, ENQUEBECQ Eliane suppléante de HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE DANOIS Francis (jusqu'à 20h50), LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LEBUNETEL Odile, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (à partir de 18h40), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude (à partir de 17h55), LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUDEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 21h55), LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert,

LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie (à partir de 18h23), ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (à partir de 18h14), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard (jusqu'à 20h30), VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BALDACCİ Nathalie à LANGLOIS Hubert, BAUDIN Philippe à HEBERT Dominique, BERHAULT Bernard à ROUELLE Maurice, FAUCHON Patrick à LERENDU Patrick (à partir de 21h36), HEBERT Karine à HERY Sophie, HENRY Yves à JOUAUX Joël (à partir de 19h45), LE BLOND Auguste à HAMON Myriam, LE DANOIS Francis à HOULLEGATTE Valérie (à partir de 20h50), LEFER Denis à MARTIN MORVAN Véronique (jusqu'à 18h40), LEMOIGNE Sophie à PLAINEAU Nadège, RENARD Nathalie à LAINE Sylvie, RODRIGUEZ Fabrice à COQUELIN Jacques, RONSIN Chantal à DUVAL Karine, TARIN Sandrine à SAGET Eddy (jusqu'à 18h14), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina (à partir de 20h30),

Excusés :

BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, HUREL Karine,

Délibération n° DEL2021_028**OBJET : Plan rebond Cotentin - Soutien aux entreprises - Participation au dispositif Impulsion Résistance Normandie 2 - avenant n°3****Exposé**

Au printemps 2020 l'agglomération du Cotentin avait décidé de s'associer à la Région Normandie et de contribuer à hauteur de 60% au financement d'un fonds de solidarité, baptisé « Impulsion Relance » et destiné à accompagner les petites entreprises du Cotentin fragilisées par les conséquences de la crise sanitaire.

En décembre 2020, lors de la deuxième vague épidémique, le conseil communautaire avait été amené à poursuivre ce soutien aux entreprises toujours au travers du fonds régional, dans sa deuxième version : « Impulsion Résistance ». Il s'agissait de mettre en place un dispositif d'aide économique complémentaire pour les entreprises locales des secteurs les plus affectés par la crise sanitaire et ainsi répondre aux besoins d'accompagnement financier des entreprises non couverts par les dispositifs mis en place par l'Etat, notamment le Fonds National de Solidarité.

Aujourd'hui, la situation d'urgence sanitaire perdure et même si le tissu économique du Cotentin, semble encore globalement assez préservé, force est de constater que certaines entreprises sont en fragilité, voire en difficulté.

Dans ce contexte, les EPCI Normands et la Région Normandie ont décidé de prolonger le dispositif Impulsion résistance d'un volet 2 et d'adapter les critères d'accès au fonds régional pour répondre au mieux aux situations économiques rencontrées sur chacun des territoires.

En ce sens, il a été convenu que chaque EPCI, en cohérence avec les principes généraux du fonds régional Impulsion, déterminerait les critères d'éligibilité qu'il souhaite appliquer localement et pré-instruirait les demandes des entreprises.

Aussi, l'agglomération du Cotentin propose le dispositif d'aide suivant pour les entreprises du Cotentin qui ont perdu au moins 30 % de leur chiffre d'affaires depuis mars 2020 :

- de moins de 5 salariés
- relevant des tous les secteurs d'activités
- qui ne sont pas bénéficiaires du Fonds National de Solidarité
- qui sont bénéficiaires du Fonds National de Solidarité ou d'autres aides insuffisantes au regard des charges qui pèsent sur leur activité. Dans ce cas la moyenne des charges locatives entre mars 2020 et mars 2021 devra représenter au moins 15% du chiffre d'affaires moyen (aides comprises) sur la même période.
- Ou exerçant une activité multi-services en partie fermée administrativement (exemple : bars-café -épicerie)
- Ou pour les autoentrepreneurs ou microentreprises dont l'activité est exercée à titre principal et présentant un chiffre d'affaires annuel de plus de 8 000 euros et un effectif sup à 0
- qui, quel que soit le nombre de salariés est dans une situation difficile qui interroge sa pérennité et qui a fait l'objet d'une saisine de la cellule d'urgence économique présidée par la sous-préfète.

Le montant des subventions forfaitaires est inchangé et s'établit ainsi :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
- 5 000 € pour les entreprises de plus de 5 salariés.

Ce nouveau volet du fonds Impulsion fait l'objet d'un avenant à la convention qui avait été passée en juin 2020 entre la Communauté d'agglomération et la Région Normandie. Cet avenant 3 est donc soumis à l'avis du conseil communautaire.

La participation financière reste identique, à savoir 40 % Région et 60 % EPCI.

La plateforme de dépôt des demandes des entreprises ouverte par l'ADN est toujours active et les paiements pourront avoir lieu après les commissions permanentes mensuelles de la Région.

Pour mémoire, le Cotentin avait dès le début novembre, aux côtés de l'État, de la Région, des Consulaires, décidé des mesures suivantes :

- mise en place d'une cellule d'appel aux entreprises et de mise en relation avec la CCI et la CMA.
- remise gracieuse des loyers pour les entreprises «hébergées» dans les locaux communautaires et fermées administrativement.
- soutien de la plateforme «Click and Collect», Ma ville mon shopping et d'autres initiatives ou dispositifs en faveur du soutien aux commerces de proximité.
- mise en vente par l'Office de Tourisme de coffrets cadeaux « le Cotentin au pied du sapin », constitués exclusivement de produits Cotentin.
- relance du site Internet de promotion des producteurs du Cotentin «J'achète local»
- embauche temporaire d'étudiants, positionnés dans les pôles du Cotentin afin d'accompagner l'effort de proximité local.

Ainsi, depuis un an, l'agglomération à travers les dispositifs Impulsion Relance et Impulsion Résistance a attribué jusqu'alors 95 400 euros d'aides à 86 entreprises, auxquels s'ajoutent les 86 516 euros d'exonération de loyers.

Par ailleurs, une attention particulière est toujours portée au traitement des factures et au maintien de la commande publique afin de poursuivre l'élaboration des projets d'investissement du territoire qui constituent autant de leviers pour l'économie locale.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations de la Commission Permanente de la Région Normandie en date du 25 mars 2020, 27 avril 2020, 25 mai 2020, 16 novembre 2020, 18 février 2021,

Vu la décision ordonnance P157-2020 prise le 7 mai 2020 par le président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération DEL177-2020 du 8 décembre 2020 portant participation au dispositif Impulsion Résistance Normandie,

Considérant le projet d'avenant n° 3 à la convention d'application du fonds de solidarité Région-EPCI,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 182 - Contre : 2 - Abstentions : 3) pour :

- **Décider** de la participation de la Communauté d'agglomération du Cotentin au volet Impulsion Résistance Normandie 2 du fonds de solidarité Région- EPCI à hauteur maximale de l'enveloppe financière initialement dédiée et selon les critères exposés ci-dessus,
- **Autoriser** la signature de l'avenant N° 3 à la convention d'application du fonds de solidarité Région-EPCI,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE